



RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2020

Présents :

M. TERLAT Yves
Mme MOREN Michèle
M. DANCOISNE Albert
Mme DUPAYAGE Angèle
M. FROISSART Pascal
Mme BEAUCOURT Astrid
M. GAPENNE Marcel
Mme HONORE Béatrice
M. DERISBOURG Alexandre
M. HOFFMANN Jean-Claude
Mme DEMEYERE Martine
M. DRUELLE Claude
Mme PRIEM Sonia
M. LABALETTE Dominique
Mme SOLTYS Arlette
M. THUMEREL Philippe
Mme CHRISTMANN Chantal
M. ROBIDET Didier
Mme DELPIERRE Sandrine
Mme DELATTRE Adélaïde
Mme TAILLEZ Louissette
M. CAMPEL Pascal
Mme CORTES Arlette
M. SEWERYN Philippe

Excusés :

M. DEDOURGE Tony
M. KUSNIREK David (pouvoir à
Mme TAILLEZ Louissette)
M. BOURSIER Yves (Pouvoir à
Mme CORTES Arlette)

M. le Président explique qu'en raison de la crise sanitaire, la réunion de Conseil Municipal est exceptionnellement délocalisée dans la salle communale de fêtes et précise que toutes les dispositions visant à respecter la distanciation et la sécurité des personnes présentes ont été respectées. Mme Sandrine DELPIERRE est désignée en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel. Les comptes-rendus des réunions de conseil municipal des 5 et 16 juillet 2020 ont été adoptés à l'unanimité.

1- Installation d'un conseiller municipal

M. Philippe SEWERYN, candidat sur la liste « Rassemblement pour l'avenir » a été installé conseiller municipal en lieu et place de M. Pascal LELEUX, démissionnaire.

2- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'allouer, pour la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle destinée à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus.

3- Décision modificative n°1 au Budget primitif

Le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder à un ajustement du budget repris ci-dessous.

Section d'Investissement

Dépenses :

Concessions et droits similaires	+ 10 000 €
Autres réseaux	+ 5 000 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	+ 10 000 €
Matériel de bureau et matériel informatique	+ 20 000 €
Frais d'études	+ 80 000 €
Installations générales, agencements et aménagements divers	- 20 000 €
Autres terrains	+ 50 000 €

Recettes :

Taxe d'aménagement	+ 25 000 €
Emprunts en euros	+ 130 000 €

M. CAMPEL sollicite des précisions sur "Autres terrains". Mme Beaucourt lui explique qu'il s'agit d'une somme destinée à transférer le terrain A01 (représentant une partie de l'assise de la future salle de sport) de l'actif du CCAS vers l'actif de la commune. M. le Maire indique que l'estimation du service des Domaines doit parvenir sous peu. M. CAMPEL s'étonne que cette parcelle soit reprise au CCAS. M. le Maire lui explique que ce terrain avait été affecté au CCAS et qu'il semble logique que la salle de sports soit reprise sur le compte de la Commune. Sur demande de M. CAMPEL, M. le Maire rappelle le budget de ce projet soit 3,4 millions d'euros hors taxe pour la partie travaux.

Abstentions : 0 Votes contre : 6 Votes pour : 20

4- Annulation des loyers dûs par la Société Cuban Café pendant la période de crise sanitaire liée au Covid 19

Considérant la demande de M. NICAS Eric, exploitant du café situé à l'Oasis, et considérant qu'il convient d'aider les petits commerçants les plus durement touchés à se maintenir à flot en soutenant leur trésorerie, le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder à l'annulation des loyers dus par la Société « CUBAN CAFE » pendant les mois d'avril, mai et juin 2020 (soit 1 275,21 € par mois). M. Dominique LABALETTE souhaite qu'en contrepartie, la demande lui soit faite de nettoyer les abords qui sont encombrés.

Abstentions : 6 Votes contre : 0 Votes pour : 20

5- Achats mutualisés de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique –Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes membres durant le confinement

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du groupement de commandes et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante afin de permettre à la CALL de procéder au recouvrement des sommes qu'elle a avancées pour répondre aux besoins des communes.

6, 7, 8 - Demande d'annulation de titres prescrits et admission en non valeur des créances irrécouvrables datant de 2013 à 2014 et de 2012 à 2017

Sur demande du comptable du Trésor, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler des titres prescrits (677,47€) et d'admettre en non valeur des titres irrécouvrables (585,47€ et 120,93€).

9- Fixation des prix de location des terrains communaux –Année 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de location des terrains communaux comme suit : 1,25 € l'are pour les parcelles cultivées et 15,77 € l'are pour les parcelles bâties.

10- Tableau des effectifs des emplois permanents

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le tableau des effectifs qui a été présenté. M.CAMPEL demande qui est à l'origine des inscriptions de postes. M. le Maire explique que c'est le Conseil Municipal qui a cette compétence. M. DUFOUR indique que sont pris en compte les promotions après concours ou examens, les avancements de grades ou encore les vacances d'emploi.

11- Déploiement du dispositif « Pass Numériques »

M. le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention avec la CALL dans le but de bénéficier d'un dispositif financé en partie par l'Etat visant à lutter contre la fracture numérique.

Les annaysiens peuvent se procurer des chèques d'accès gratuit à des formations au numérique (utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, etc.) Monsieur CAMPEL souhaite obtenir un tableau de suivi sur ce dispositif. Monsieur Dancoisne précise que la commune dispense des formations (ateliers numériques). Plusieurs élus et agents proposeront ces chéquiers à leur public lors des accueils.

12- Demande de subvention à la CAF - Projet « accompagnement au développement du numérique »

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention de 3 250,00 € pour 5 packs informatiques. En marge Mme Louise TAILLEZ déplore que certains quartiers d'Annay ne soit pas reliés à la fibre optique et rappelle que durant le confinement cela a posé des problèmes. M. le Maire rappelle que deux opérateurs privés se sont vu attribuer un contrat commercial. Aucun compte rendu n'est fait aux communes.

13-Classe de découverte-Année 2021

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet d'une classe de découverte à La Petite Pierre (Vosges du Nord) du 13 avril au 22 avril 2021 qui sera proposé aux enfants de CM1 et CM2 des écoles Wantiez et Péri-Curie. La participation des familles est reconduite à 200 € par enfant.

Mme Arlette CORTES souhaite savoir si l'école Péri-Curie a donné son accord. M. DANCOISNE précise que la ville accompagne les projets d'enseignants volontaires. M. le Maire précise qu'il n'est pas favorable à remplacer ces classes de découverte par des voyages à la carte, étant essentiel pour lui de préserver l'aspect éducatif et l'apprentissage de la vie de groupes.

14-Fixation des taux de redevances scolaires pour l'année 2020-2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le taux de la redevance scolaire appliqué couramment dans les communes du secteur à 120,00 € pour l'année scolaire 2020-2021.

15-Inventaire des chemins ruraux

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet d'inventaire des chemins ruraux préparé par l'association des chemins ruraux du Pas-de-Calais dans l'attente d'un plan de gestion définitif, l'objectif final étant de réaffirmer que ces chemins ruraux font partie du patrimoine communal. M. CAMPEL s'étonne que le site de la Ville ne les reprend pas.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est préoccupé par le chemin d'Eldrève (chemin n°9) qui est occupé actuellement par plusieurs entreprises de traitement de déchets. Il rappelle qu'avec l'aide de la CALL, le quai en bordure du canal a été complètement nettoyé en 2019 et qu'une barrière limitant l'accès à celui-ci avait été posée par VNF.

Seulement depuis, les propriétaires des terrains à proximité ont loué leur site à des entreprises de traitement de déchets et des montagnes de débris divers sont venues garnir le paysage. La DREAL et les services de la Sous-Préfecture ont édicté plusieurs prescriptions qui semblent ne pas être respectées pour l'instant. L'aide de la CALL a été sollicitée et les élus des communes d'Annay, Pont-à-Vendin et Estevelles se sont rencontrés pour essayer de traiter le problème et envisager des actions à conduire ensemble.

M. le Maire précise qu'il convient également d'élargir l'information aux annaysiens et les inviter à se positionner sur l'utilisation irrégulière de ce site. Il indique par ailleurs que la convention d'occupation territoriale avec VNF arrive prochainement à échéance et que le nouvel appel à projet interpelle fortement sur le devenir du site.

Il conclut en affirmant que cette délibération sur les chemins ruraux sera un élément pour ne pas laisser faire des choses insensées sur le secteur et propose de faire un point régulier au Conseil Municipal sur l'étude de la situation.

16-Adhésion au dispositif « un fruit au goûter

Il est décidé à l'unanimité l'adhésion au dispositif « un fruit au goûter » pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui permettra de continuer à distribuer des fruits aux enfants durant les temps d'activités périscolaires

17, 18 - Subvention communale de démarrage à l'association « Brisons les silences » et subvention au Souvenir Français

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de démarrage de 250 € à l'association « Brisons les silences, osons ». Cette association a pour objet d'aider et accompagner les victimes de violences physiques, psychiques, sexuelles et économiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention municipale de 220,00 € à l'association « Le Souvenir Français ».

19, 20 -Subventions communales aux associations et aux associations sportives - Versement du solde 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au versement du complément de la subvention communale au titre de l'année 2020 aux associations :

Amicale des Communaux : 500 €, Anciens combattants : 80 €, APE Ecole Péri-Curie : 100 €, Club de l'amitié : 130€, Ecole de musique : 4 000 €, Harmonie La Renaissance : 2 000 €, Médaillés du travail : 220 €, Mémoire et Racines : 115 €, Tarin des Aulnes : 125 €, Souvenir français : 220 €, FNATH : 100 €

Le Conseil Municipal décide de procéder au versement du complément de la subvention communale au titre de l'année 2020 aux associations sportives :

Annay Disc Golf Club : 150€, Ayama : 250 €, Boxing Club Annaysien : 375 € Cyclo Club Annaysien : 400€

21-Désignation d'un représentant communal dans les instances d'Euralens

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Albert DANCOISNE en qualité de représentant de la Commune d'Annay dans les instances d'Euralens. M. le Maire précise qu'Euralens a comme mission d'œuvrer sur l'attractivité du territoire.

22-Opposition au transfert de la compétence PLU

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CALL. M. le Maire rappelle que lors du précédent mandat plus de la moitié des communes ont pris la même décision.

Il insiste sur le fait qu'il est important de garder notre pouvoir décisionnel sur le territoire communal tout en respectant les lois, les différents documents de planification édictés par les établissements tel le SCOT Hénin-Carvin (Schéma de cohérence territoriale) et le SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires).

Abstentions : 0 Contre : 6 Pour : 20

La séance est levée à dix-neuf heures quarante cinq minutes.

Malgré la pandémie nos actions continuent

Depuis les élections de Juin 2020 et malgré la pandémie actuelle qui gâche notre vie de tous les jours, nous travaillons avec énergie et enthousiasme afin de réaliser le projet municipal.

Quelques premières actions en cours :

- Réorganisation des services techniques de la ville avec l'arrivée d'un nouveau directeur des services
- Déploiement du dispositif « Pass Numérique » pour venir en aide aux familles isolées du numérique
- Nouveaux rythmes scolaires permettant la création de deux services à la cantine et le respect des consignes liées à la pandémie
- Poursuite des études de la salle de sports : nous sommes en phase Avant-projet détaillé, des études et sondages sont nécessaires pour établir la pertinence des énergies propres à utiliser

Le programme animation et festivités fait défaut mais il est indépendant de notre volonté et nous en sommes très attristés : les festivités ont dû être annulées pour raison sanitaire : Repas des aînés, Semaine bleue, marché de Noël, Festivités de l'OMCF, Arbre de Noël du Secours Populaire et différentes manifestations de nos Associations Annaysiennes, mais nous allons faire le nécessaire pour retonifier la commune une fois cet épisode pandémique terminé.

Mr Leleux, démissionnaire est remplacé par le suivant de liste, Mr Seweryn. A signaler que Mr Seweryn élu dans la précédente mandature avait déjà démissionné de son poste de conseiller municipal.

L'opposition continue à mal aimer notre commune, elle a voté pour donner la compétence du PLU (Plan local d'Urbanisme) à la CALL en clair, les décisions concernant Annay ne seraient plus prises à Annay mais à Lens : Mais où est donc l'esprit village ???

Pour information la compétence communale du Plan Local d'Urbanisme permet de déterminer librement la transformation et l'avenir d'Annay en fonction des orientations nécessaires au développement de notre commune, il est évident que cela doit rester une compétence communale, autrement des opérations telles le lotissement du bois des mottes, la salle de sport et la cantine intergénérationnelle prendraient du retard et cela nous ne le souhaitons pas.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Fais ce que je dis, ne fais pas ce que je fais.

« Entre 12 et 14 000 logements sont considérés comme indignes au sein de l'agglomération Lens-Liévin » d'après la responsable de l'habitat privé à l'agglo. A partir du 1er janvier 2021 dans le cadre de la loi sur l'accès au logement et à un urbanisme rénové, les propriétaires bailleurs situés dans l'une des 12 communes de la CALL dont Annay-sous-Lens devront disposer d'une autorisation préalable de mise en location. Les propriétaires qui mettront leur bien en location pour la première fois et ceux qui changeront de locataire après le 1er janvier, sont concernés. Un dossier est à remplir sur la plateforme : permisdelouer.agglo.lenslievin.fr Si tout est conforme, l'accord pour le « permis de louer » sera délivré par la CALL.

Lors du dernier conseil municipal, comment comprendre alors le positionnement négatif du groupe majoritaire concernant le vote sur le transfert de la compétence technique du Plan d'Urbanisme Local à la CALL (autre point permis par la loi) ?

La perte de la décision communale? Elle restera la « propriété » du Maire tout au long du processus. La perte de la compétence en Mairie ? La réalisation du PLU est confiée à une entreprise moyennant finance, son transfert nous permettrait de diminuer cette dépense par 2.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Yves BOURSIER Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe du Rassemblement pour l'Avenir